

## **LA BOLIVIE FACE AUX MULTINATIONALES LE PIÈGE DU CIRDI EN AMÉRIQUE LATINE**

*Conférence donnée par Guillermo Sullings (\*)*

*Buenos Aires, 10/01/08 - Centre Culturel Floreal Gorini*

### ***Contexte initial***

Comme nous l'avons déjà exprimé, le motif de cette causerie et la date un peu atypique à laquelle nous la réalisons, répond à la demande que le Président de la Bolivie Evo Morales nous a faite lors du 2<sup>e</sup> Forum Humaniste Latino-américain réalisé à La Paz, fin novembre 2007. La demande concrète était d'utiliser tous les canaux internationaux qui étaient à la portée des Humanistes, pour diffuser l'existence du conflit entre l'État Bolivien et Euro Telecom International (ETI) et pour exercer une pression à ce propos, une plainte frauduleusement présentée par la dite entreprise multinationale devant le Centre International de Règlement de Différends relatifs aux Investissements (CIRDI.), organisme arbitraire et polémique. En tenant compte que depuis que le CIRDI a exprimé qu'il constituerait avant le 31/01/08 un tribunal d'arbitrage pour s'impliquer dans ledit conflit, nous, les Humanistes - comme d'autres organisations que se solidarisent avec le peuple Bolivien dans cette cause - avons décidé de réaliser de nombreuses actions dans le monde entier pendant le mois de janvier. Nous sommes donc ici, commençant à diffuser ce thème en Argentine.

Mais avant d'entrer dans le sujet spécifique et ponctuel, il est intéressant d'analyser ce que représente le CIRDI et les Multinationales dans le contexte international actuel; ce qu'ils représentent pour notre région, en particulier pour l'Argentine, et de comprendre la nécessité d'un travail unitaire en Amérique latine, face à un tel pouvoir. Dans ce sens, nous pouvons dire que ces actions de soutien au peuple bolivien ne signifient pas seulement un acte de solidarité, ce qui serait en soi un motif plus que suffisant, mais elles signifient un pas de plus d'une lutte régionale contre le Pouvoir Économique. Plus tard il y aura d'autres pas.

### ***Le Pouvoir Économique et ses instruments globaux***

Il y a deux mois, invité par les organisateurs du Forum Humaniste du Brésil, j'ai participé à une table intéressante, dans laquelle on parlait, entre autres choses, de chercher des solutions contre la violence économique produite par l'inégalité, la marginalisation et l'injustice. A cette occasion, je donnais mon avis en disant que la possibilité d'une société juste, dans laquelle l'être humain soit la valeur centrale, (et non l'argent comme aujourd'hui), où le développement soit soutenable et ne détruise pas la planète, cette société rêvée par la majorité des gens, serait totalement incompatible avec l'existence du Pouvoir Économique. Pour réaliser la société des utopies, le pouvoir doit être réparti entre les citoyens, et non être concentré aux mains de quelques uns ; par conséquent il n'y a pas de

possibilité qu'une nouvelle société plus juste coexiste avec le Pouvoir Économique. Il est nécessaire de le démanteler et de le dissoudre, jusqu'à ce qu'il disparaisse en tant que tel.

Nous disions alors que par Pouvoir Économique, nous n'entendions pas seulement la force économique. Quelqu'un pourrait avoir une force économique, et non nécessairement exercer un pouvoir sur les autres. Mais quand quelqu'un ayant une force économique, l'utilise comme facteur de pouvoir pour manipuler les règles du jeu de l'économie, pour spéculer sur les finances et sur le commerce, ce quelqu'un exerce un Pouvoir Économique, et avec lui il s'enrichit plus, et donc il concentre plus de pouvoir, dans une sorte de cercle vicieux. Quand quelqu'un se met à contrôler le monde de la politique avec le pouvoir de l'argent, quand il peut manipuler la loi et la justice, il exerce le Pouvoir Économique. Quand, à travers de l'argent, quelqu'un manipule ce qui est dit et ce qui ne doit pas être dit par les moyens de diffusion, il exerce un Pouvoir Économique.

Cette vieille définition de la division de pouvoirs dans la démocratie, qui nous disait qu'il y avait trois pouvoirs, l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire, est devenue obsolète. Et la suspicion comme quoi il y existait un quatrième pouvoir comparable aux trois autres, comme le pouvoir de la presse, est aussi dépassée. Parce que dans la démocratie formelle que nous avons dans beaucoup de pays, un seul pouvoir reste debout : Le Pouvoir Économique. Parce qu'avec l'argent, on achète les présidents et les ministres, on achète des législateurs, on achète des juges et des policiers, et on achète les moyens de diffusion. Nous sommes arrivés à cela avec l'accumulation du Pouvoir Économique, et c'est de cette situation dont nous voulons sortir, au moins dans quelques pays où de nouveaux vents de changement commencent à souffler, surtout dans notre Amérique latine.

Mais bien sûr, dans chaque pays où nous nous proposons d'essayer de changer cet état des choses, nous nous trouvons non seulement avec les résistances du Pouvoir Économique local, mais surtout avec la résistance du Pouvoir Économique Globalisé.

Le Pouvoir Économique Globalisé contrôle le pouvoir politique globalisé, puisqu'il manipule, dans une plus ou moins grande mesure, les gouvernements des pays qu'on appelle centraux, et surtout il contrôle totalement le gouvernement des EU, et par conséquent l'armée la plus puissante de la terre, en la mettant au service des multinationales. Et nous savons tous que la pression de ce formidable pouvoir politique et militaire des puissances, sous le contrôle du Pouvoir Économique, n'est pas une pression facile à surpasser à l'heure de mettre en marche des processus de changement.

Le Pouvoir Économique Globalisé contrôle les finances mondiales, non seulement à travers la banque privée, mais aussi au travers de ses représentants les plus significatifs - le FMI et la Banque mondiale - par son ingénierie tenace dans la politique économique des pays dépendants de ses faveurs financières.

Ce formidable pouvoir manipule aussi les médias d'audience internationale, en regard desquels beaucoup de médias nationaux ne sont que leurs simples employés ou reflets. Et bien sûr qu'avec le pouvoir de l'argent, qui circule librement et va où il veut (à l'inverse des êtres humains), avec ce pouvoir on achète aussi des gouvernants, des législateurs et des juges dans les pays où une multinationale veut faire des affaires pour son propre bénéfice, sans "gêner" les lois nationales qui mettent des freins à la contamination de l'environnement, ou qui régulent le traitement des bénéfices extérieurs, ou qui essaient de recueillir des impôts équitables.

Mais il est clair que pour que le Pouvoir Économique ait une "entière sécurité juridique", et ainsi pouvoir spolier nos pays et absorber nos ressources, il n'était pas suffisant de soudoyer quelques fonctionnaires locaux. Parce que parfois les peuples se

fatiguent, ils ne croient pas les mensonges des médias, et ils votent pour d'autres gouvernants. Et parfois il peut arriver, rarement, mais il peut arriver que ces nouveaux gouvernants commencent à accomplir leurs promesses électorales, et ils essaient de changer les règles du jeu qui avaient été avalisées par les fonctionnaires précédents corrompus. Pour cela, pour que le Pouvoir Économique ait une "entière sécurité juridique", il était nécessaire de disposer d'une justice supranationale, qui se mette au-dessus des décisions souveraines des gouvernements. C'est ainsi qu'a été fondé le CIRDI, l'institution de la Banque mondiale créée en 1965.

Par conséquent, comme première conclusion, après ce bref encadrement, nous pourrions dire que, lutter contre le CIRDI, c'est travailler au démantèlement d'une colonne fondamentale dans la structure du Pouvoir Économique. Evo Morales, peu de temps après son accession au pouvoir, découvrant la toile d'araignée de conditionnements internationaux dans laquelle il arrivait, a dit "se sentir comme un prisonnier dans le Palais Présidentiel". Eh bien, combattre le CIRDI, c'est commencer à abattre les murs de cette prison.

### *Comment l'ingérence du CIRDI a augmenté*

Quand le CIRDI a commencé à agir, en 1966, bien qu'il y avait déjà des multinationales qui requéraient ses services pour faire face au surgissement de quelques gouvernements "de peu de confiance" par rapport à leurs investissements, ces multinationales n'avaient en aucune façon atteint le développement qu'elles ont actuellement. En 1982, l'Investissement Direct à l'Étranger (IED) global était d'environ 60 milliards de dollars. En 1990 il était de 200 milliards et en 2005 de 916 milliards. Quand le conseiller du gouvernement bolivien Thom Kruse mentionnait, lors du Forum Régional Humaniste de novembre passé, le fait que le CIRDI était né comme un bouclier des multinationales, pour tout de suite se convertir en son épée, il se référait précisément à cette évolution. Cela ne veut pas dire que quand le CIRDI était un bouclier, c'était un bouclier des justes ; c'était la protection des multinationales qui, habituées à commettre des déprédations, protégées par des fonctionnaires locaux, qui avaient voulu se prévenir des changements de gouvernements en disposant d'une "justice internationale" servant leurs intérêts, et devant laquelle elles pouvaient porter des cas d'expropriations ou de régulations qu'elles considéraient comme excessives. Mais une fois que le Pouvoir Économique a disposé de ce bouclier et tout en changeant le scénario international, il l'a transformé en épée, dessinant des politiques expansionnistes, agressives et prédatrices, avec l'aval du CIRDI.

Beaucoup se souviennent de la grande crise qu'il y a eu dans les années 80, surtout dans notre région, à cause de la dette extérieure. La dette extérieure de nos pays augmentait de manière exponentielle à cause de la combinaison meurtrière entre une banque privée internationale qui avait besoin de placer ses excédents financiers, et les gouvernements corrompus (majoritairement militaires) qui nous ont endettés. Dans les années 80, la pression de cet endettement hérité a fait que le pouvoir financier, représenté fondamentalement par le FMI, a pressonné et fait chanter les gouvernements suivants, indépendamment de leur niveau de corruption plus ou moins grand, pour refinancer leurs dettes en payant des intérêts usuriers et en tolérant l'ingérence dans les affaires internes de l'économie et de la politique.

C'était le temps de "Minga al Fondo!", expression que nous les humanistes utilisons pour exiger que ce sinistre organisme disparaisse. Et finalement il a disparu... au moins de certains de nos pays. Peut-être n'a-t-il pas disparu comme nous le voulions alors, sans lui payer le moindre misérable centime, mais ce qui est certain c'est qu'en le payant ou pas, il a commencé à reculer dans quelques pays. Le problème est qu'il a nous a laissé son "cheval de Troie", une "association illicite" formée par le CIRDI et les Multinationales.

Parce que précisément, tout le chantage engendré à travers l'endettement et l'ingérence du FMI et de la Banque mondiale a amené à ce que, parmi les concessions multiples que les gouvernements faisaient au Pouvoir Économique, figure l'ouverture de l'économie sans distinctions, la livraison des ressources naturelles à l'exploitation irrationnelle et la privatisation de tous les services publics à des conditions léonines pour les multinationales. Et tout ce processus s'est déroulé dans les années 90, dans le cadre des Traités Bilatéraux d'Investissements (TBI), qui ont grandi jusqu'à arriver à plus de 2.500 dans les dernières années, en plus des Traités de Libre Commerce (TLC), en incluant pour tous ces traités, naturellement, la protection du CIRDI pour les investisseurs. Les gouvernements ont évidemment signé ces conditions, certains sous le chantage de l'endettement, d'autres en étant soudoyés, et d'autres en ayant en plus une conviction complaisante et néolibérale totale, comme pour Menem en Argentine.

Quoi qu'il en soit, nous en sommes arrivés là. Et quelqu'un pourra dire que bien que les gouvernements antérieurs aient été différents des actuels, la politique d'un "État sérieux" ne peut pas être celle d'effacer avec le coude ce que le gouvernement précédant a écrit avec la main. Alors donc, nous affirmerons qu'un État, pour être sérieux et responsable, doit avant tout défendre les droits de sa population, et même s'il se retrouve isolé par cela, il a tout à fait le droit d'effacer tout ce qui aurait été signé par un gouvernement complaisant ou corrompu.

### ***A propos de l'arbitraire et de la dangerosité du CIRDI***

Quelqu'un pourrait peut être argumenter qu'il est raisonnable que les investisseurs internationaux ne souhaitent pas se soumettre aux possibles décisions arbitraires de la justice locale, et qu'ils cherchent un "juge neutre", comme le CIRDI devait être. Eh bien, nous verrons par la suite quelques raisons qui démontrent que les choses ne sont en rien de cette façon.

En premier lieu, s'il était sûr que les entreprises de production n'étaient pas disposées à investir dans un pays si elles ne pouvaient pas compter sur le bouclier juridique protecteur du CIRDI, comment expliquerait-on alors la quantité d'investissements qui sont faits en Chine et au Brésil, des pays qui ont ni plus ni moins rejeté le CIRDI en tant qu'arbitre de différends possibles avec les investisseurs ? Par ailleurs, la connivence totale du CIRDI avec les intérêts du Pouvoir Économique est évidente envers la détérioration des droits des États et de ses peuples, à savoir :

- Tous les cas acceptés par le CIRDI sont des plaintes des multinationales contre les États, et non l'inverse.
- Dans 70 % des cas, les multinationales ont eu gain de cause (36 % avec des passe-droits judiciaires et 34 % avec des accords préalables au jugement), et dans les 30 %

restants, où les multinationales n'ont pas pu avoir gain de cause, l'État poursuivi n'a pas pour autant été dédommagé, ni même remboursé des frais qu'il a dû engager pour se défendre.

- Le CIRDI est totalement dépendant de la Banque mondiale, et par conséquent des intérêts que cette Banque représente. Le Vice-président de la BM est le Secrétaire général du CIRDI et le Président de la BM préside le Conseil d'Administration du CIRDI, en pouvant désigner des arbitres conciliateurs dans les différends. La Banque mondiale n'est évidemment pas un organisme neutre, puisqu'il est dirigé par ses 5 plus grands actionnaires, les EU, le Japon, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, qui sont précisément le siège de la plupart des multinationales qui tirent des bénéfices des jugements rendus par le CIRDI. De plus, plusieurs multinationales sont des clients directs de la BM.
- Les avocats spécialisés, qui interviennent dans les différends, le font parfois comme défenseurs des multinationales et parfois ces mêmes avocats sont désignés comme juge et comme arbitre. Dans quelques cas on a même prouvé qu'ils avaient eu une relation de travail avec les multinationales.
- Dans beaucoup de cas la puissance économique des multinationales est équivalente ou supérieur à celui de l'État poursuivi, ce qui en fait que renforcer le pouvoir d'influence des entreprises dans les jugements du CIRDI.
- Le CIRDI permet que de nouvelles plaintes soient déposées pour des cas déjà jugés. On ne respecte pas le principe juridique qui stipule que personne n'en peut être jugé deux fois pour la même cause, à tel point que si une multinationale présente une demande et n'obtient pas de jugement favorable de la part des arbitres qui traitent le cas, elle peut présenter une nouvelle demande par l'intermédiaire des actionnaires d'un autre pays, en invoquant un autre TBI.

Il faut aussi considérer que la plupart des TBI et des TLC ont été promus par les EU, évidemment pour favoriser leurs multinationales, et ces traités contiennent des clauses inacceptables du point de vue des intérêts des populations, mais qui sont totalement avalisées par le CIRDI, comme s'il s'agissait d'accords commerciaux entre des entreprises alors qu'il s'agit d'accords entre des entreprises et des États (où il faudrait prendre en compte la législation du Droit Public et par dessus tout la législation des Droits de l'Homme. Par exemple, toute tentative d'un État qui essaie, par une nouvelle législation nationale, de se protéger de la contamination de l'environnement, ou du saccage des ressources naturelles, ou de la pollution de ses ressources naturelles, est interprétée dans ces traités comme des actions qui attentent aux intérêts économiques des entreprises, et par conséquent le CIRDI punit les États. Toute action d'un Etat qui essaie de défendre le droit humain, pour tout habitant, d'accéder aux services de base comme l'eau, l'électricité, le gaz ou le téléphone - et par conséquent ne pas avoir à payer pour cela des tarifs abusifs -, toute action d'un État qui essaie de défendre les Droits de l'Homme de tout habitant est considérée désavantageuse pour les entreprises et par conséquent c'est un motif de recours devant le CIRDI. Et on donne presque toujours raison à l'entreprise, en imposant des compensations financières en millions qui frappent durement les finances publiques. Cette menace agit très souvent comme un frein pour les gouvernements qui par conséquent n'osent pas toucher aux intérêts du Pouvoir Économique.

Voyons quelques exemples :

- D'abord en Argentine, où nous arrivons en tête pour la quantité des cas (un tiers des 130 cas que le CIRDI a entre ses mains et dont la majorité d'entre eux sont apparus parce que, devant l'écroulement de la convertibilité et la crise qui a commencé à la fin de l'année 2001, avec la Loi d'Urgence Économique, on n'a pas permis aux entreprises des services privatisés d'augmenter leurs tarifs, de les tripler comme avait triplé la valeur du dollar. Si le gouvernement avait permis cela, une grande partie de la population serait restée sans eau, sans gaz, sans électricité et sans téléphone). Eh bien ces entreprises, qui ont réalisé des gains terribles durant les années 90, n'ont pas accepté d'avoir moins de dollars qui reviennent à leurs maisons mères, elles ont donc fait appel au CIRDI pour qu'il défende ses intérêts mesquins. Ces procédures pourraient représenter entre 10.000 et 30.000 millions de dollars pour notre pays. Il faut éclaircir que ces cas proviennent des 59 TBI que l'Argentine a signés entre 1990 et 2001 (aucun n'a été signé par la suite). Les plaignants principaux sont : ENRON CORPORATION, CMS GAZ TRANSMISSION COMPANY, SEMPRA ENERGY INTERNATIONAL, CAMUZZI INTERNATIONAL, AGUAS ARGENTINAS, LA COMPAGNIE NATIONALE DES TÉLÉPHONES, AZURIX CORPORATION, SIEMENS, et AGUAS DEL ACONQUIJA.
- Nous avons d'autres cas notoires, comme celui d'une multinationale pétrolière britannique contre la Russie, avec 28.300 millions de dollars. Le cas de *Petroleum Occidental* contre l'Équateur, pour 1.000 millions de dollars (après avoir dévasté l'environnement). Le cas de *Piero Foresti* contre l'Afrique du Sud, pour convaincre ce pays qu'il assure une plus grande participation des personnes de race noire dans les travaux de l'industrie minière. Le cas *Gallo* contre le Canada, avec 355 millions, pour avoir bloqué la gestion dangereuse des résidus toxiques. Et il y aurait beaucoup d'autres exemples, mais celui qui va suivre nous semble représenter le paradigme, tant par l'affaire elle-même que par son dénouement.
- L'affaire Bechtel contre la Bolivie. À la fin des années 90, la Banque mondiale a obligé la Bolivie à privatiser l'eau potable de Cochabamba, en donnant la concession aux "Eaux du Tunari" (Propriété de Bechtel) pour 40 ans. En peu de temps cette entreprise a augmenté les tarifs de 300 %, au point que pour beaucoup de familles le prix de la facture d'eau représentait un quart de ses rentrées mensuelles. Les protestations sociales énergiques ont commencé, popularisées immédiatement comme "la guerre de l'eau", et la multinationale a dû quitter la Bolivie. Mais bien sûr, elle a entamé des actions judiciaires devant le CIRDI au motif de la lésion de ses intérêts, et en n'ayant investi pas plus d'un million de dollars, elle engagea un procès pour 50 millions de dollars. Mais ce procès était non seulement illégitime (par la fait de mettre en jeu le droit humain de la population d'accéder à l'eau), c'était une plainte démesurée puisque elle réclamait 50 fois plus que ce qu'elle avait investi, mais de plus il était frauduleux au vu des propres règles du jeu des TBI. Et nous disons qu'il était frauduleux parce que l'entreprise Bechtel est américaine et la Bolivie, à ce moment-là, n'avait pas signé de TBI avec les USA

qui octroyaient une juridiction au CIRDI. Cependant cette multinationale établit une boîte postale en Hollande (le pays qui avait un TBI avec la Bolivie, ce qui permettait de recourir au CIRDI), et elle engagea un procès à l'aide de cette domiciliation. Malgré l'illégalité notoire de la manœuvre, et devant l'ambivalence du gouvernement hollandais, le CIRDI a accepté la plainte et il était prêt à se prononcer en faveur de la multinationale. Mais les "guerriers de l'eau" boliviens ont uni leurs forces avec des organisations internationales, ont exercé une pression dans le monde entier, y compris par la prise des bureaux de la multinationale à San Francisco. Devant une telle pression, avec en plus la presse en contre, l'entreprise a fini par renoncer au procès, arrivant à un accord avec un chiffre symbolique de 30 centimes de dollar, le 19/01/06.

Comme vous pourrez le voir, la majorité des cas portés devant le CIRDI n'ont pas été présentés par des entreprises qui ont investi pour générer du travail et de la richesse, mais par des entreprises qui sont arrivées pour s'approprier les ressources naturelles, ou pour gérer un business rentable des services publics, permettant d'optimiser les gains en imposant des prix oligopolistiques à une clientèle captive. Et tous les contrats qui ont facilité l'exploitation de tels créneaux par ces multinationales ont été faits dans le cadre des TBI imposés par la Banque mondiale, le FMI et le gouvernement des USA, en utilisant le chantage de la dépendance de plusieurs de nos pays et en disposant de la complicité de beaucoup de gouvernants corrompus. Comme nous le disions au début, c'est pour cela qu'il faut travailler dur pour nous débarrasser des chaînes qui nous ont attachés au Pouvoir Économique, et le cas particulier qui nous interpelle va être un évènement marquant et important dans cette lutte.

### ***Le cas d'ETI contre la Bolivie***

Pour toutes les raisons présentées antérieurement, et pour beaucoup d'autres que nous ne détaillons pas pour des raisons de temps, il serait indispensable que tous les pays de notre région fassent ce qui a déjà fait par le gouvernement Bolivien : le 2 mai 2007, le Chancelier de Bolivie a communiqué au Président du Banque mondiale que, s'appuyant sur l'article 71 de la Convention sur le règlement des différends relatifs aux investissements, il dénonçait la dite Convention, et faisait sortir la Bolivie de la juridiction du CIRDI. L'abandon du CIRDI avait été déjà annoncé quelques jours auparavant, le 29/04/07 à Barquisimeto, communément avec les autres participants de l'ALBA (le Venezuela, Cuba et le Nicaragua).

Cette sortie du CIRDI, qui est évidemment un droit de tout pays souverain et raison de plus quand cette convention supranationale s'oppose à la Constitution, laquelle établit que les différends de l'État avec les Multinationales doivent être traités devant les tribunaux nationaux (Doctrine Calvo). C'est à dire qu'en plus du fait qu'on devrait faire appel dans la majorité des cas de jugements rendus par le CIRDI, et que ceux-ci devraient être rendus nuls à cause de l'illégitimité d'un tel organisme - c'est d'autant plus évident si un pays renonce à la convention qu'il a avec lui -, une multinationale ne devrait en aucune façon pouvoir engager un procès devant le CIRDI contre un pays qui s'en est déjà retiré.

Eh bien malgré tout cela, il y a une entreprise multinationale, l'Euro Telecom Italia (ETI) qui a présenté une affaire devant le CIRDI à l'encontre de la Bolivie, le 2/10/2007, soit 5 mois après que la Bolivie se soit retirée. Première anomalie déjà, l'aval du CIRDI, qui a accepté la demande de l'entreprise. Bien sûr, le CIRDI argumente avec ses techniques, en disant qu'un pays qui se retire continue d'être membre pendant 6 mois, mais en aucune façon cette prorogative en peut être rendue valide au regard du consentement arbitral, puisque le consentement exprimé est la base fondamentale sur lequel repose tout processus d'arbitrage. Et la Bolivie avait déjà retiré ce consentement 5 mois auparavant.

Deuxième irrégularité : Comme cela s'est passé dans l'affaire Bechtel, ETI s'est fabriqué frauduleusement une domiciliation en Hollande, puisqu'étant une entreprise de capital italien, elle ne correspondait pas à l'origine à la juridiction du CIRDI. Et comme cela s'était déjà produit, cet organisme arbitraire a aussi accepté l'affaire. Il est également totalement démontré que l'entreprise-succursale hollandaise n'est qu'une devanture qui n'a même pas un seul employé en Hollande, et qui a essaimé dans ce pays seulement 20.000 euros pour le prix des formalités de transfert.

Troisième irrégularité : La plainte n'a pas d'arguments solides, puisque ETI continue d'agir en Bolivie, elle gère plus de 60 % de la téléphonie bolivienne et qu'elle continue à s'épanouir en faisant de gros bénéfices. C'est à dire qu'elle porte plainte pour un prétendu préjudice à ses investissements qui n'est pas réel (elle les a en plus largement déjà récupérés avec bénéfice à la clé durant toutes ces années). Un argument d'ETI consiste à dire que le gouvernement bolivien lui porte préjudice en prenant des mesures pour que l'entreprise investisse des bénéfices dans le pays, avec l'intention d'acquérir des actions pour avoir une position majoritaire et pour essayer d'exercer sa fonction d'inspection des Finances avec ses mesures de contrôle. C'est à dire qu'elle engage un procès contre l'État au motif qu'il exerce les actions légitimes de tout pouvoir public. Ce que l'État bolivien a fait a été de vérifier l'objet de la privatisation, de constater diverses incompatibilités par des contrôles et de pointer que l'entreprise devait des impôts sur le capital obtenu. Quand la Bolivie a suggéré qu'ETI pourvoyait un service inefficace, qu'elle n'avait pas réinvesti au bénéfice des boliviens les gains obtenus, et que l'État avait formé une commission pour recouvrer le contrôle de l'entreprise publique, cette entreprise en a appelé au CIRDI.

Pour toutes les raisons présentées, l'intervention du CIRDI dans ce conflit est totalement illégale, et devant cette nouvelle menace du Pouvoir Économique contre le peuple frère bolivien, nous devons nous unir dans la défense de ses intérêts. Comme nous le faisons au début, les Humanistes comme d'autres organisations, menons de l'avant différents types d'actions de pression.

1. La production d'une lettre adressée à Robert Zoellick, Président du Banque mondiale, dont le siège est à Washington, avalisée par des centaines d'organisations dans le monde entier et canalisée depuis l'Institut des Études Politiques de la dite ville. Dans cette lettre on exprime la préoccupation de tous les signataires devant l'acceptation de la part du CIRDI de l'affaire ETI contre la Bolivie.
2. La production d'une lettre adressée au Premier Ministre hollandais, Jan Peter Balkendende, dénonçant la fraude d'ETI qui, après avoir établi une domiciliation en Hollande, sollicite le gouvernement de ce pays pour intervenir et empêcher l'usage frauduleux du Traité Bilatéral entre la Hollande et la Bolivie.

3. En plus d'être adressées personnellement aux USA et à la Hollande, respectivement par les organisations amies de ces pays, les lettres mentionnées sont aussi envoyées depuis plus de 100 pays du monde entier pour multiplier la pression.
4. En Italie et en Espagne, où se trouvent des sièges réels d'ETI, des actions de pression sont organisées, avec également la collaboration des syndicats.
5. Dans plus de 100 pays, comme en Argentine, on diffuse ce thème ; des actions et des présentations au siège de la Banque mondiale et dans les ambassades hollandaises sont réalisées.
6. Pour finir, disons que cela n'est que le début d'une série d'activités que nous développerons dans notre région pour nous dresser face à l'acte d'arbitraire du Pouvoir Économique et de ses instruments.
7. Aujourd'hui c'est contre le CIRDI, mais nous ne perdons pas de vue que l'ennemi est le Pouvoir Economique.  
Aujourd'hui c'est pour la Bolivie, mais nous ne perdons pas de vue que ce sera toujours pour l'Amérique latine.

---

(\*) Guillermo Sullings, est né à Chascomús, province de Buenos Aires, en 1954. Il est marié, a deux fils et vit actuellement à Ramos Mejía, une province de Buenos Aires.

Diplômé comme Comptable Public à la Faculté de Sciences Économiques de l'Université Nationale de Lomas de Zamora. Tout en suivant sa carrière, il a effectué de nombreuses études dans le champ économique, en développant une thèse sur la conduite de l'offre et la demande de travail sur le marché argentin.

Il a travaillé dans différentes entreprises et institutions, en assumant des tâches dans divers domaines, comme la Comptabilité, les Prix et les Finances. Il développe actuellement des activités indépendantes de consultant dans les Œuvres Sociales dans le domaine fiscal.

Il participe dans le Mouvement Humaniste dès 1971, s'intégrant aux équipes de travail du Parti Humaniste depuis sa fondation en 1984. Il a tout de suite commencé à développer des études et fait des recherches sur la substitution des importations, sur la composition de la dette extérieure et des analyses du processus inflationniste, qui ont été publiées dans divers numéros du journal l'Humaniste.

Il fut titulaire du Secrétariat du Développement Institutionnel et de l'Économie dans le Conseil National du Parti Humaniste, effectua des travaux d'analyse de la crise financière internationale, du désœuvrement en Argentine, de la dette extérieure et des propositions d'approche pour une Loi de Propriété des Travailleurs. Dans les premiers mois de 1998 il a élaboré la proposition économique du PH et le Plan d'Urgence pour sortir de la Convertibilité. Dans ces deux travaux étaient déjà annoncés avec 3 ans d'anticipation la débâcle économique qui allait se produire ensuite en décembre 2001.

En mars 1999, avec d'autres économistes humanistes, il fonde l'association *Generación Aconcagua*, un organisme qui s'occupe d'étudier les différents aspects de la réalité économique afin de développer des propositions pour une économie au service de l'être humain. Il participe régulièrement aux forums d'échanges et aux séminaires de diverses organisations centrées sur l'étude de l'économie, comme la FIDE et l'EEA.

En mai 2000 il publie son livre "Au-delà du Capitalisme, l'Économie Mixte", dans lequel il développe une proposition de Système Économique alternatif au capitalisme et au communisme. Ce livre a été présenté dans diverses conférences réalisées à Buenos Aires, Mendoza, Mar del Plata, à Cochabamba (Bolivie), Arequipa et Lima (Pérou), Managua (Nicaragua), Caracas (Venezuela), San-José de Costa Rica et à Santiago du Chili.

Jusqu'à décembre 2003, il a été conseiller de la Députée Humaniste Lia Méndez dans la Circonscription de la Ville Autonome de Buenos Aires. Il a aussi été Secrétaire de l'Économie au sein de la Régionale Humaniste Latino-américaine. En Juillet 2001 il publie l'essai "Le Droit à la Révolte et la lutte Non-violente", où il fonde la possibilité de l'action directe non-violente comme méthodologie de lutte.

Il a été candidat à la députation nationale dans la province du Buenos Aires en 1997, et candidat à l'Intendance dans la Municipalité de La Matanza en 1999. Pour les élections d'octobre 2001 il a été choisi comme premier candidat Sénateur National pour la Province de Buenos Aires par le Parti Humaniste.

Aux élections présidentielles argentines de 2003, il a été choisi comme candidat à la Présidence de la Nation par le Parti Humaniste, et dans les élections d'octobre 2007, il a été un candidat gouverneur de la Province de Buenos Aires en représentant le FRAL, l'alliance entre le Parti Humaniste et le Parti communiste.

L'an dernier, il a travaillé à la Fondation de Monde Sans Guerres, en promouvant une campagne pour le désarmement nucléaire mondial. Il est actuellement Porte Parole du Mouvement Humaniste en Argentine.

## *Bibliographie consultée*

- “Desafiar el poder corporativo de los inversionistas”, Sarah Anderson, Institut d'Etudes Politiques – Washington, avril 2007.
- “Bolivia y el CIADI: crónica de un divorcio anunciado”, travail réalisé par l'équipe d'Analyse du Ministère *Relaciones y Cultos* de Bolivie, décembre 2007.
- “CIADI, reglas procesales”, publié par le SICE (Système d'Information sur le Commerce Extérieur de la OEA) Conférence donnée lors du 2è Forum Humaniste Latinoaméricain à La Paz entre (23 -25 novembre 2007), par Thom Kruse, Conseiller du Gouvernement Bolivien.
- “Demandas contra el país por controversias planeadas ante el CIADI y el UNCITRAL o CNUDMI”, travail publié par le Secrétariat Parlementaire du bloc Démocrate Progressiste de la République Argentine. Page officielle de la Banque mondiale, section CIADI.
- “El CIADI golpea una vez más a un pueblo del sur”, article publié par la Fundación Solón à propos de l'affaire Aguas del Aconquija.
- “Orientales, la Patria o el CIADI”, article de Ramiro Chimuris, publié dans la rubrique Politique Internationale de la revue *Rebelión*, le 16/09/05.
- “Apoyo a Bolivia contra el CIADI del Banco Mundial”, article publié sur Indymedia el 27/12/2007.
- “Integrantes del ALBA abandonan el CIADI”, article publié par El Nuevo Diario de Nicaragua, le 29/04/2007.
- “El CIADI resulta inconstitucional”, article d'Alfredo Eric Calcagno y Eric Calcagno, publié dans *Diario Clarín* de Argentina, le 22/03/2005.
- Divers articles des périodiques de République Argentine.